

LE CAFE QUI STIMULE AGREABLEMENT



QUI dissipe la fatigue,
éveille les idées,
chasse la tristesse.

Le Café de Madame Huot

Pur, Fort, à l'Arôme exquis.

C'est le Café favori de tous les vrais amateurs
de BON CAFE.

Il s'en est bu plus d'un million et demi de tasses : n'est-ce pas là un témoignage
indiscutable en faveur de sa haute qualité. Demandez-le à votre fournisseur.

40c. la Boîte. 2 Boîtes pour 75c.

LA CIE E. D. MARCEAU, LIMITEE, Thés, Cafés, Epices, Vinaigres en Gros
281-285 rue SAINT-PAUL, MONTREAL, Canada.

"The Cook's Favorite"

POUDRE A PATE

Lisez le certificat de ses qualités, par l'analy-
ste public du Gouvernement:

Montréal.

Messieurs,

Je certifie par les présentes que j'ai analysé
et essayé d'une MANIERE PRATIQUE, un pa-
quet de la poudre appelée "THE COOK'S FA-
VORITE", je trouve que c'est une excellente
poudre à pâte, SANS EGALÉ, prompte dans
ses effets et économique.

Les ingrédients chimiques sont NEUTRES, et
elle ne contient AUCUN INGREDIENT MAL-
SAIN ou REPROCHABLE, au contraire, les
phosphates combinés sont des ELEMENTS NA-
TURELS dans la nourriture du lait et du pain,
Votre etc.,

JOHN BAKER EDWARDS,
Ph. D.D., C.L., P.C.S.
Analyste Public,
Montréal.

Janvier 1888.

A vous toutes, lectrices de ce journal, nous
recommandons l'essai de cette Poudre et vous
n'en voudrez plus jamais une autre qu'elle. Avec
cette poudre vous détrempez votre farine et
vous la conservez des semaines en la gardant
au frais. C'est la seule Poudre à pâte qui vous
le permette ; n'est-elle pas un bienfait pour
toute maîtresse de maison. Voyez nos circula-
res. The COOK'S FAVORITE est très pure,
très économique et à bas prix. Les biscuits
faits avec cette Poudre se gardent plus long-
temps frais. Souvenez-vous que nous en sommes
les seuls manufacturiers.

J. J. DUFFY & CO.

375 rue Saint-Paul

MONTREAL

Fleurs fraîches !

Reçues tous les jours chez

ED. LAFOND

Le fleuriste des théâtres

409 rue Sainte-Catherine Est

Tout ouvrage exécuté à des prix modérés. Tél Bell Est 1949

Droit au but

Quand on souffre de la Gorge, des Bronches
ou des Poumons, il faut des remèdes agissant
sur la gorge, les bronches ou les poumons.

Capsules Crésobène

ANTISEPTIQUES ET VOLATILES

agissent sur la GORGE, s'introduisent directe-
ment dans les BRONCHES, pénètrent jusque
dans les plus intimes recoins des poumons. Les

Capsules Cresobène vont droit au but

et sans avoir besoin d'encombrer l'estomac ou
d'empoisonner l'organisme, elles guérissent ou
préviennent toujours les Maux de Gorge, En-
rouements, Rhume, Grippe, Influenza, Bronchi-
tes, etc.

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMA-
CIES. PRIX : 50c. LE FLACON.

Dépôt général : Pharmacie Décacy, coin des
rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, Montréal.

Librairie Beauchemin

A responsabilité limitée

LETRES DU P. DIDON à Mademoiselle V., 27e édition, 1 vol. in-12.....	0.88
LETRES DU P. DIDON à un ami, 1 vol. in-12.....	0.88
L'EDUCATION PRESENTE. Discours à la jeunesse par le P. Didon, 1 vol. in-12.	0.88
INDISSOLUBILITE ET DIVORCE. Confé- rences de Saint-Philippe du Roule, par le P. Didon, 1 vol. in-12.....	0.88
LA FOI ET LE DIVINITE DE JESUS Conférences prêchées à l'église de la Madeleine. Carême de 1892, par le P. Didon, 1 vol. in-12.....	0.88
EN TERRE SAINTE, par Mademoiselle Th. V. (Thérèse Vianzone), 1 vol. in- 12, illustré.....	0.88
HENRI DIDON, par Jaël de Romano, 1 vol. in-12.....	0.88

Librairie Beauchemin

(A responsabilité limitée)

256 rue St-Paul, - - - - Montréal

LE PACIFIQUE CANADIEN

Les trains partent de Montréal,
DE LA GARE WINDSOR

BOSTON, LOWELL, a9.00 a.m., a7.45 p.m.
TORONTO, CHICAGO, b9.05 a.m., a10.00 p.m.
ONTAWA, b8.45 a.m., a10.10 a.m., c8.55 a.m., b4.00 p.m., a9.40 p.m., a10.10 p.m.
SHERBROOKE, b8.30 a.m., b4.30 p.m., d7.25 p.m.
HALIFAX, ST. JOHN, N.B., d7.25 p.m.
ST. PAUL, MINNEAPOLIS, a9.40 p.m.
WINNIPEG-VANCOUVER, a10.10 p.m.
WINNIPEG-CALGARY, a10.10 a.m., a10.10 p.m.

DE LA GARE VICER

QUEBEC, b8.55 a.m., a2.00 p.m., a11.30 p.m.
TROIS-RIVIERES, a8.55 a.m., a2.00 p.m., b4.30 p.m., a11.30 p.m.
SHAWINIGAN FALLS, b2.00 p.m.
OTTAWA, b8.20 a.m., b5.45 p.m.
JOLIETTE, b8.00 a.m., b8.55 a.m., b5.00 p.m.
ST-GABRIEL, b8.55 a.m., b5.00 p.m.
STE-AGATHE, b8.45 a.m., c9.15 a.m., (i)1.30 p.m., b4.45 p.m.
NOMINGUE, R8.45 a.m., c9.15 a.m., b4.45 p.m.

(a) Quotidien. (b) Quotidien, excepté les
dimanche. (c) Dimanche seulement. (d) Quo-
tidien, excepté le samedi. (i) Samedi seule-
ment. (R) Lundi, mercredi et samedi.

A-E LALANDE, agent des passagers pour la
ville. Bureau des billets de la ville, 129 rue
Saint-Jacques, voisin du Bureau de Poste, Mont-
réal.

BILLETS DE PASSAGE SUR STEAMERS
SUR L'ATLANTIQUE ET LE PACIFIQUE.

Synopsis des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien

TOUTE section de nombre pair des terrains
de la Puissance au Manitoba, ou des pro-
vinces du Nord-Ouest, excepté les lots 8 et 26,
non réservés, pourra être prise comme home-
stead par toute personne se trouvant le seul
chef d'une famille, ou par tout individu mâle de
plus de dix-huit ans, sur un espace d'un quart
de section de 160 acres, plus ou moins.

La demande d'entrée pour homestead doit être
faite personnellement au bureau de l'agent
local ou du sous-agent. Néanmoins, une entrée par
procurateur peut-être faite dans certaines con-
ditions par le père, mère, fils, fille, frère ou
sœur du futur colon.

Le homesteader est obligé de remplir les con-
ditions requises d'après l'un des systèmes ci-
dessous :

(1) Une résidence de six mois au moins et la
culture de la terre chaque année, pendant trois
ans.

(2) Si le colon a feu et lieu sur la ferme
qu'il possède, d'une étendue de pas moins de 80
acres dans les environs de son homestead, les
conditions de cet acte quant à la résidence,
pourront être remplies par le fait de résider sur
ledit terrain. Un co-propriétaire en terrain ne
sera pas tenu à cette formalité.

(3) Si le père — ou la mère, si le père est
décédé — de toute personne, qui est éligible pour
faire l'entrée d'un homestead d'après la teneur
de cet acte, demeure sur une ferme d'une éten-
due de pas moins de 80 acres dans le voisinage
du terrain entré pour ladite personne comme
homestead, les conditions de cet acte, quant au
lieu de résidence, avant d'obtenir la patente,
pourront être remplies par le fait que cette per-
sonne habitera avec le père ou la mère.

(4) Le mot "voisinage" des deux précédents
paragraphe, veut dire, pas plus de neuf milles
en ligne directe, exclusivement des largeurs al-
louées aux routes croissantes dans l'arpentage.

(5) Un propriétaire d'homestead, désireux de
remplir ses devoirs de résident en concordance
avec les articles ci-dessus, pendant qu'il habite
avec des parents sur une ferme lui appartenant,
devra notifier l'Agent du district de cette in-
tention.

Avant de demander des lettres patentes le
colon devra donner un avis de six mois en écri-
vant au Commissaire des Terres du Dominion, à
Ottawa, de son intention de ce faire.

W. W. CORY,

Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette
annonce ne sera pas payée.

Les femmes sont les fleurs brillan-
tes de l'humanité, et des créatures
délicates dont la faiblesse implore no-
tre appui.—Julien.